

Momères – Municipales 2026



La liste « Une Nouvelle Dynamique pour Momères » menée par Thierry Escoubas propose un programme de 15 objectifs principaux.

L'engagement N°11 :

Démoustication, Plan d'action contre la prolifération des plantes invasives

LE CONSTAT :

- Depuis quelques années, notre territoire fait face à une invasion de moustiques tigres. Ces insectes par le fléau des piqûres peuvent être un vecteur de maladies et de désagréments pour la population.
- Le changement climatique facilite l'implantation et le développement de plantes invasives :
 - **Ambroisie** dans les champs et jardins, extrêmement envahissantes et au pollen particulièrement allergisant.
 - **Renouée du Japon** colonise les berges des ruisseaux et les milieux humides, et libère des substances toxiques.
 - **Datura** est une plante herbacée, que l'on retrouve dans les champs, le datura se montre毒ique et invasif.

LES OBJECTIFS ET LES MOYENS :

- **Réunion publique d'information** : Organiser une réunion ouverte à tous les administrés, en collaboration avec des organismes compétents (comme l'Agence Régionale de Santé - ARS) pour sensibiliser la population aux problématiques liées aux moustiques et aux plantes invasives.
- **Réduction de la nuisance causée par les moustiques** :
 - Tester et promouvoir des méthodes alternatives pour maîtriser la prolifération des moustiques et réduire leur impact sur la population.
 - Proposer des traitements spécifiques pour éradiquer l'invasion des moustiques, en utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement
- **Prévention de la propagation des plantes invasives** : Établir un plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, afin d'éradiquer ou de limiter leur extension.

L'engagement N°12 :

Gestion des déchets - Plate-forme déchets verts

LE CONSTAT :

Depuis le 4 avril 2022, la fermeture de la déchèterie de Horgues a compliqué l'évacuation des déchets verts pour les habitants de la commune, suscitant un besoin urgent de solutions alternatives pour la gestion de ces déchets.

LES OBJECTIFS ET LES MOYENS :

- Évaluer les besoins des habitants en matière de gestion des déchets verts suite à la fermeture de la déchèterie.
- Étudier la faisabilité de la construction d'une plate-forme communale (ou intercommunale) de stockage des déchets verts, destinée spécifiquement aux habitants, en vue de leur compostage ou broyage.
- Identifier et aménager un terrain communal pour y construire une plate-forme de stockage des déchets verts. Ce sera un espace clos et sécurisé, accessible aux habitants sous certaines conditions.
- La plate-forme servira à la fois de lieu de dépôt et de traitement des déchets verts, facilitant ainsi leur gestion locale.
- Permettre le traitement des déchets produits sur le territoire communal, réduisant ainsi la nécessité de les transporter.
- Transformer les déchets verts en compost ou en broyat, qui pourra être utilisé localement pour enrichir les sols et favoriser le jardinage.
- Compostage et broyage : Les déchets de tonte et les branches seront traités par la commune.
- Mettre en place un système de demande pour redistribuer le compost ou le broyat aux habitants qui en feront la demande, contribuant ainsi à une économie circulaire locale.

